

Les écoles du Bade-Wurtemberg

- Tous les jeunes en Allemagne sont scolarisés. **À l'école, les jeunes apprennent** à assumer leurs responsabilités, leurs droits et leurs devoirs au sein de l'État et de la société. L'école doit préparer les jeunes à mener une vie autonome.
- L'école commence par la **Grundschule** (école élémentaire). Cette école dure généralement 4 ans. À partir de la 5e classe, l'enfant fréquente l'une des **weiterführenden Schulen** (écoles secondaires) du Bade-Wurtemberg.
- Certaines **structures et règles** sont identiques ou similaires dans toutes les Grundschulen et weiterführenden Schulen du Bade-Wurtemberg. Il est important de les connaître.
- L'école accueille des **enfants de diverses nationalités**, ainsi que des **filles et des garçons** participant **ensemble** aux mêmes cours. Les enfants doivent apprendre à **se comporter avec respect les uns envers les autres** et à trouver leur place dans la société.
- **Les enfants nécessitant de soutiens pédagogiques particuliers** peuvent fréquenter des écoles spéciales (SBBZ). Ils peuvent également aller dans des écoles classiques. C'est ce que l'on appelle l'inclusion.
- Par **SBBZ**, on entend **Centres de formation et de conseil pour les besoins spéciaux**. Ils proposent une offre complète de formations spécialisées pour les élèves, selon les besoins de soutien individuels. Le diagnostic dans le domaine de la pédagogie spécialisée permet de déterminer les besoins de soutien d'un élève.
- Il existe des **SBBZ axés sur des programmes de soutien spécifiques**. Par exemple : l'apprentissage, le développement émotionnel et social, la vision, l'audition, le développement physique et moteur...
- L'**inclusion** signifie que les enfants ayant droit ou non à un soutien pédagogique spécial peuvent apprendre ensemble dans une classe ou une école.
- **À partir de l'âge de 6 ans, tous les enfants sont tenus de fréquenter la Grundschule. La scolarité est obligatoire selon la loi.** Dans le Bade-Wurtemberg, tous les enfants et les jeunes doivent aller à l'école. Cela vaut également pour les enfants et les jeunes qui sont autorisés à séjourner dans le Bade-Wurtemberg s'ils sont demandeurs d'asile, ou bien s'ils y sont tolérés. C'est ce que stipule le paragraphe 72 de la loi sur l'école du Bade-Wurtemberg.
- Les élèves reçoivent des livres de l'école qu'ils doivent généralement rendre à la fin de l'année scolaire. Les

parents **n'ont pas de frais à payer pour la fréquentation d'une école publique**. Cependant, les parents doivent souvent payer certaines fournitures comme des cahiers, des stylos, un cartable... Les parents sont tenus **d'assurer et de payer le transport scolaire**. Mais il y a aussi des exceptions. Les parents peuvent se renseigner auprès du secrétariat de l'école de leur enfant.

- Les élèves sont répartis dans des classes. Chaque classe a un **enseignant**. Cet **enseignant** est la **personne de référence pour les enfants d'une classe et leurs parents**.
- L'**année scolaire** commence en septembre et se termine en juillet de l'année suivante. Les enfants scolarisés à la Grundschule ou à la weiterführende Schule ont des **vacances scolaires** toutes les 6 semaines environ. Aucun cours n'est assuré durant ces périodes.
- Tous les élèves reçoivent un **emploi du temps** avec les matières enseignées. Les horaires varient d'un niveau de classe à l'autre, ce qui n'est pas toujours le cas pour les matières.
- Dans un **cours**, les connaissances et compétences dans une matière donnée sont transmises de manière diverse. Les enseignants dispensent les cours.
- Un **cours** dure généralement 45 minutes. L'emploi du temps prévoit également deux cours successifs (2 x 45 minutes).
- Il peut y avoir une **pause** de 5 minutes entre deux cours. Il y a aussi des pauses plus longues. Les enfants consacrent au moins une pause par matinée à manger, boire, bouger et jouer. Cette pause a généralement lieu dans la cour de récréation.
- Souvent, des **devoirs** sont encore à faire à l'école ou après la fin des cours. Les devoirs permettent aux enfants de s'exercer et de mettre en pratique la matière enseignée de manière autonome.
- Il est souvent possible de suivre des **cours supplémentaires de langue maternelle** dans sa propre école ou dans une école voisine. Le cours de langue maternelle favorise notamment les compétences et connaissances de la langue d'origine. La fréquentation du cours de langue maternelle dans la langue d'origine peut figurer dans le bulletin scolaire. Ce n'est pas l'école qui est responsable de l'enseignement, mais le consulat correspondant.
- À l'école, les élèves montrent ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent faire. Ils se comportent bien. **Les connaissances et les compétences** déterminent la performance. La performance est évaluée. Le **comportement** est également évalué.
- La **performance peut être vérifiée oralement ou par écrit**. Par exemple, par des tests, des travaux en classe,

des contrôles, des devoirs, des présentations, la résolution de problèmes devant la classe, la participation pendant le cours...

- La performance, le comportement et la participation sont évalués sous **forme de texte** et sous forme de **notes en commentaires et en chiffres**. Les élèves de 11e, 12e et 13e année reçoivent des **points**.
- Les **notes** se présentent sous forme de commentaires et de chiffres : très bien (Note 1), bien (Note 2), satisfaisant (Note 3), suffisant (Note 4), inadéquat (Note 5), insuffisant (Note 6). Les **notes pour le comportement et la participation** sont attribuées en commentaires : très bien, bien, satisfaisant, insatisfaisant. Les élèves de 11e, 12e et 13e année obtiennent des **points** de 0 à 15, 15 étant la meilleure note. Dans certaines écoles (écoles communautaires), les performances sont déterminées uniquement sous forme de texte.
- Les élèves reçoivent deux évaluations écrites sur l'ensemble de leurs performances par année scolaire : un **bulletin d'information semestriel ou un certificat semestriel début février**, et un **bulletin annuel ou un certificat de fin d'études en juillet**. Dans les écoles communautaires, les élèves reçoivent un **rapport sur l'évolution de l'apprentissage**. Les bulletins scolaires sont des documents écrits et doivent être retournés signés à l'école. En 2e et 3e classe, le bulletin d'information semestriel peut être remplacé par un entretien avec les parents auquel l'enfant participe.
- Dans de nombreuses écoles, les appréciations portées sur le bulletin annuel ou le certificat de fin d'études constituent la base pour pouvoir passer dans la classe supérieure. Si un enfant a de gros problèmes pour apprendre, il peut ou doit **redoubler ou**, s'il a droit à une aide pédagogique spéciale, il peut **bénéficier d'un soutien dans un SBBZ**.
- On attend des élèves qu'ils respectent les **règles de l'école** : par ex. qu'ils arrivent à l'heure, participent activement aux cours, apportent les fournitures scolaires nécessaires, se conforment au règlement de l'école, soient présents aux rendez-vous fixés ou qu'ils les annulent à temps...
- **Si les élèves ne respectent pas ces règles, il en résulte des conséquences**. L'enseignant peut par exemple leur donner des devoirs supplémentaires ou les faire changer de place... Des actes plus graves peuvent avoir les conséquences suivantes : notification dans le carnet de correspondance, retenue ou même exclusion du cours. Les punitions physiques telles que les coups ne sont **pas** autorisées.
- **Si l'enfant est malade** et ne peut exceptionnellement pas se rendre à l'école, **il doit être excusé**. L'information peut être transmise par téléphone, par lettre, par e-mail. La manière dont l'élève doit être excusé dépend de l'école.
- **Les parents peuvent faire beaucoup** pour aider leurs enfants à réussir leur scolarité. Les enfants arrivent à bien se développer lorsque les parents les soutiennent. Par exemple, les parents peuvent encourager leurs

enfants à s'adapter aux exigences.